

Actualisation des données d'activité

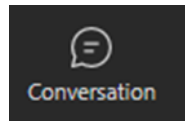
Le webinaire et son
enregistrement vont
bientôt démarrer



- Les caméras et micros sont inactifs.



- Vous pouvez saisir vos questions et/ou commentaires dans le Tchat.



Un point régulier sera fait par le modérateur.



Pour vous accompagner aujourd'hui :

Nicolas DUPRIEZ – Expert réglementaire

Valérie LECUYER – Expert réglementaire



Actualisation des données d'activité

Facilitons nos échanges



SOMMAIRE



Qui est concerné par l'actualisation des données d'activité ?



A quoi sert l'actualisation de vos données d'activité ?



Quel est le rôle des contrôles et alertes réalisés par le système ?



Comment justifier les contrôles ?



Les points clés communs et spécifiques



Qui est concerné par l'actualisation des données d'activité ?





Qui est concerné par l'actualisation des données d'activité ?

EAJE	En juin	En septembre	En novembre pour les plus importants
ALSH			
RPE			
LAEP*			

Les données d'activité sont transmises à partir du portail Aides financières d'action sociale (Afas)

* Ne sont concernés que les LAEP bénéficiaires d'un Bonus Territoire CTG à compter de 2023.



A quoi sert l'actualisation de vos données d'activité ?





A quoi sert l'actualisation de vos données d'activité ?

L'actualisation des données représente un enjeu important pour la Caf.
Elle vise à permettre de mieux :

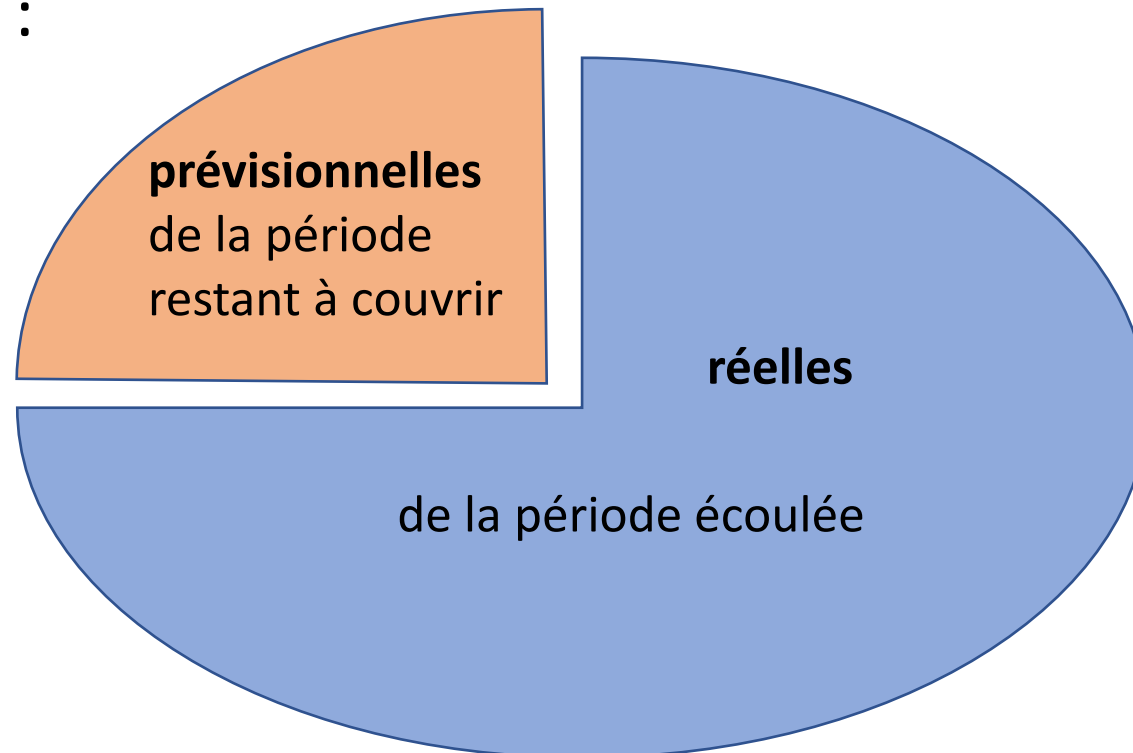
- Prévoir les dépenses de prestations de service ;
- Identifier les fonds non utilisés et permettre les redistributions entre Caf ;
- Sécuriser les financements des partenaires.

- Identifier les évolutions significatives du fonctionnement de la structure
- Limiter les indus



A quoi sert l'actualisation de vos données d'activité ?

La déclaration de vos données actualisées correspond à la déclaration des données d'activité :





Quel est le rôle des contrôles et alertes réalisés par le système ?





Quel est le rôle des contrôles et alertes réalisés par le système ?

→ Sécuriser les montants des prestations de service et des autres financements associés calculés à partir des données déclarées ;

→ Identifier d'éventuelles erreurs de saisie, des mauvaises pratiques, de potentielles anomalies et/ou incohérence, etc...



Quel est le rôle des contrôles et alertes réalisés par le système ?

POURQUOI EST-CE
IMPORTANT DE
SECURISER LES DONNEES,
POUR VOUS ET POUR
NOUS ?

Eviter les allers-
retours des
déclarations

Être sûr d'avoir
le bon
financement

Limiter les
remboursements
de trop perçu

Traiter les
déclarations le
plus rapidement
possible

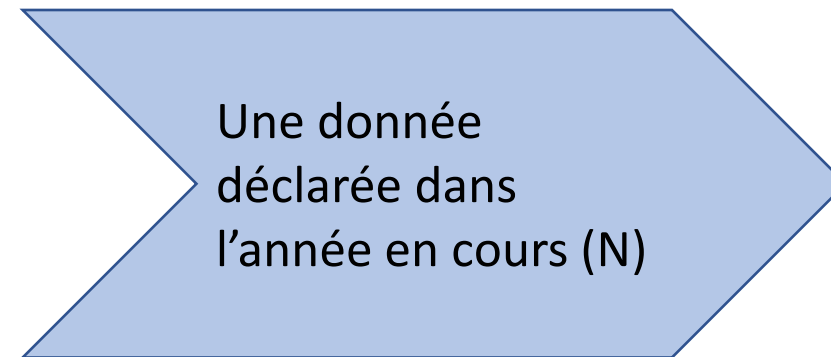
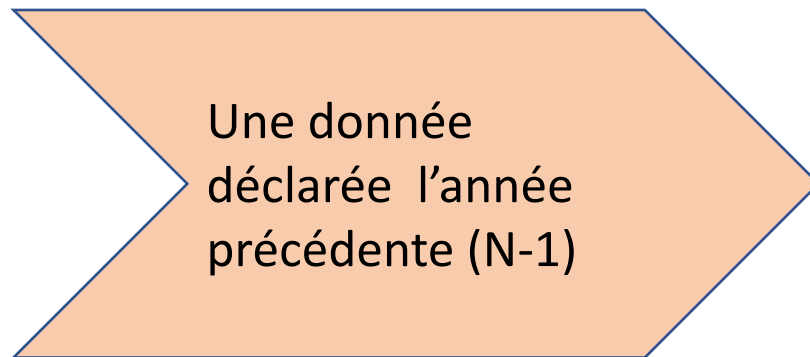
Avoir des
prévisions
budgétaires
fiables



Quel est le rôle des contrôles et alertes réalisés par le système ?

Le principe de base : le système compare les données saisies avec les données passées et détecte ainsi des écarts potentiellement anormaux.

2 types de comparaison peuvent être effectuées. En cas d'écart significatif, le système vous indique le montant de cet écart et la référence retenue pour le mesurer :





Quel est le rôle des contrôles et alertes réalisés par le système ?

Chaque donnée utilisée pour le calcul de l'aide est concernée par un contrôle automatisé (les heures, les Etp, la durée d'ouverture, les charges, les participations familiales, etc...).

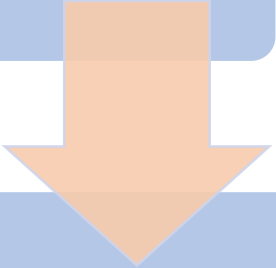
Les variations sont considérées comme significatives, et donc potentiellement anormales, quand leur évolution se situe au-delà des seuils définis par la Cnaf. Dans ce cas, le contrôle est dit « Ko ».

En cas de contrôle « Ko », vous devez apporter des éléments justificatifs et explicatifs qui seront ensuite analysés par la Caf.



Quel est le rôle des contrôles et alertes réalisés par le système ?

Pour vous accompagner dans le pilotage de votre activité, des alertes sont également affichées lors de la transmission définitive. Ces éléments ne nécessitent pas de justification de votre part.



Des contrôles et alertes complémentaires s'affichent côté Caf. Celle-ci vous contactera en cas de besoin.

Quelques exemples de contrôles/alertes

C13 - Variation des participations familiales déductibles de la PS par rapport à N

La variation des participations familiales déductibles de la PS déclarées est à justifier (9 388,89 euros). -1 611,11 euros, -14,65% par rapport à la déclaration de référence Actualisée Juin 2 021 (11 000 euros).

C15 - Variation des heures déclarées par rapport à N (Périscolaire hors TAP)

La variation des heures déclarées est à justifier (28 711 heures). +12 866 heures, +81,2% par rapport à la déclaration de référence Prévisionnelle 2 021 (15 845 heures).

C26 - Variation du nombre d'ETP déclarés par rapport à N-1 (Relais Petite Enfance)

La variation du nombre d'ETP déclarés est à justifier (1,7 ETP). +0,87 ETP, +104,82% par rapport à la déclaration de référence Réelle 2 021 (0,83 ETP).

A28 - Variation du taux de facturation par rapport à N-1 (Collectif)

La variation du taux de facturation calculé est élevée (5,89 %) : 102,61 % (26 277 heures facturées déclarées / 25 609 heures réalisées déclarées), par rapport à la déclaration de référence Réelle 2 021 : 108,5 % (28 835 heures facturées déclarées / 26 577 heures réalisées déclarées).



Comment justifier les contrôles ?





Comment justifier les contrôles ?

En cas de contrôle de cohérence « Ko », **vous êtes dans l'obligation d'apporter des éléments justificatifs** à la Caf. L'objectif est d'expliquer l'origine des écarts détectés afin de lui permettre de valider ou refuser l'octroi des financements.

Vous devez détailler les principales causes des écarts ou variations détectés. **Votre commentaire doit être contextualisé, détaillé et précis. Il est attendu que vos explications soient chiffrées** afin d'objectiver les situations.

La Caf doit être en capacité de **comprendre les principales sources d'évolution de vos données** pour valider votre déclaration. En l'absence d'éléments suffisants, détaillés et chiffrés, les services ont pour obligation de revenir vers vous en mettant en attente votre dossier.



Comment justifier les contrôles ?

Trop souvent laconiques et insuffisantes, les explications fournies ne permettent pas de s'assurer du bien-fondé de l'évolution des données. Il est attendu que le commentaire soit :

Cohérent : les explications fournies doivent expliquer en grande partie l'évolution constatée.

Suffisant : des explications détaillées et précises vous permettent, ainsi qu'à la Caf, d'écarter les risques d'erreurs.

Chiffré : il est préconisé de reconstituer au moins 50 % de l'écart détecté afin de bien appréhender les situations. Il peut s'agir d'estimations, de proratisations ou mieux de données précises issues des logiciels de présence, des données comptables etc.

Quelques exemples de commentaires

- Hausse de la fréquentation globale s'expliquant majoritairement par l'accueil de X enfants supplémentaires engendrant environ XX heures de présence, XX heures facturées, XX € des participations familiales, XX € de charges en plus en comparaison de l'année dernière ;
- Des modifications de fonctionnement ont été effectuées à savoir X, ce qui a fait diminuer les participations familiales / heures d'environ X.
- La structure ayant ouvert l'année dernière en septembre, l'ensemble des données augmentent donc proportionnellement.
- Il y a eu un départ à la retraite non remplacé expliquant X € de frais de personnel en moins ainsi qu'une baisse d'agrément passant de X à X places à compter de X.
- Le nombre de familles à bas revenus a augmenté. La participation familiale horaire moyenne est passée de XX à XX, ce qui entraîne une diminution du montant global des participations familiales perçues par la crèche de X%.



Les points clés communs et spécifiques





Les points clés communs à toutes les aides

Retour attendu pour le 25 octobre 2023 au plus tard

Des relances auront lieu à compter du 16 octobre.



Les points clés communs à toutes les aides

Attention à l'année de référence

Le système effectue des comparaisons soit avec une donnée de l'année précédente (N-1), soit avec une précédente donnée de l'année en cours (N). Cette précision est apportée dans le détail du KO. Votre justification doit obligatoirement faire référence à cette donnée.



Les points clés communs à toutes les aides

Compte 70623

« Prestation de service reçue de la Caf »

Il s'agit d'estimer le montant que vous allez recevoir : la PSO, les éventuels bonus associés et les Bonus Territoire CTG.

Vous trouverez toutes les modalités de calcul dans les conventions d'objectif et de financement que vous avez signées. Un utilitaire de calcul des bonus mixité sociale et inclusion handicap est disponible sous SEPIA/Modèles/Formulaires EAJE-PSU

Ce montant est estimé par le système à la fin de votre déclaration, il vous est alors possible de revenir sur le montant saisi dans le budget pour l'ajuster.



Les points clés pour les EAJE

Compte tenu du nombre de données qui entrent en ligne de compte dans le calcul de toutes ses composantes, le droit des EAJE fait l'objet de nombreux contrôles et alertes.

Variation des charges

Variation des participations familiales

Variation de la fréquentation

Actualisation obligatoire : réel des mois passés + prévisionnel des mois restant à fonctionner



Nouvelle donnée demandée pour les EAJE

Nombre d'heures non facturées aux familles et intégralement prises en charge par la Psu en application d'une décision exceptionnelle de la Cnaf

Nombre total des heures non facturées aux familles pour les enfants tous régimes confondus suite à un événement extérieur non imputable au gestionnaire. Ces heures sont prises en charge par la Psu suite à une décision exceptionnelle de la Cnaf. Les modalités d'application sont spécifiquement précisées par circulaire pour chaque motif exceptionnel et disponibles sur caf.fr et auprès de votre Caf (exemple : fermeture de l'équipement en application d'une consigne nationale en raison d'un risque sanitaire)



NE LA COMPLETEZ PAS SANS Y ÊTRE INVITÉ.

La Caf vous informera des situations précises et des périodes pour lesquelles ce type d'heures pourra être déclaré.

Nom de l'autorisation de fonctionnement	PSU3
Date de début de l'autorisation de fonctionnement	29/08/2022
Date de fin de l'autorisation de fonctionnement	
Nombre de places 0 moins de 6 ans	4
Taux de ressortissants du régime général ?	100,00 %
Nombre de jours d'ouverture annuelle ?	
Amplitude journalière d'ouverture ?	
Capacité d'accueil théorique ?	
Nombre d'enfants inscrits de 0 à moins de 6 ans ?	
Fourniture de couchés ?	✓
Fourniture de repas ?	✓
Nombre d'heures de présence ?	
Nombre d'heures facturées ?	
Nombre d'heures non facturées aux familles et intégralement prises en charge par la Psu en application d'une décision exceptionnelle de la Cnaf ?	

Nombre total des heures non facturées aux familles pour les enfants tous régimes confondus suite à un événement extérieur non imputable au gestionnaire. Ces heures sont prises en charge par la Psu suite à une décision exceptionnelle de la Cnaf. Les modalités d'application sont spécifiquement précisées par circulaire pour chaque motif exceptionnel et disponibles sur caf.fr et auprès de votre Caf (exemple : fermeture de l'équipement en application d'une consigne nationale en raison d'un risque sanitaire).



Les points clés pour les ALSH

Composantes du droit qui font l'objet de contrôles et alertes.

Variation des charges

Variation de la fréquentation

Actualisation obligatoire : réel des mois passés + prévisionnel des mois restant à fonctionner



Les points clés pour les RPE

**Composantes
du droit qui
font l'objet de
contrôles et
alertes.**

Variation des charges

Variation de la durée d'ouverture

Variation du nombre d'ETP d'animateur



Les points clés pour les LAEP

**Composantes
du droit qui
font l'objet de
contrôles et
alertes.**

Variation des charges

Variation de la durée d'ouverture

Variation du nombre d'heures d'organisation

Conclusion



La liste des contrôles et alertes est susceptible d'évoluer.



Des données déclarées assorties d'une justification cohérente, chiffrée et suffisante permettent le calcul d'un droit légitime et justifié dans un délai raccourci.



Pour les déclarations de données, le Gestionnaire des Opérateurs Sociaux est votre interlocuteur principal. Il répondra à vos questions et vous accompagnera dans vos démarches.



Le Chargé de Conseil et de Développement en Action Sociale peut également accompagner votre réflexion pour la mise en place, si besoin, de mesures visant à améliorer le fonctionnement de votre structure.

Merci de votre attention

